

Les instruments de la politique commerciale

Ce chapitre fournit un cadre permettant d'analyser les effets des instruments usuels de la politique commerciale.

1 L'analyse tarifaire

1.1 Définitions

Un droit de douane est une taxe levée sur l'importation d'un bien. On peut en distinguer deux types :

- un droit de douane *spécifique* levé sous forme d'un montant fixe par unité de bien importé.
- un droit de douane *ad valorem* levé sous forme d'une fraction de la valeur du bien importé.

1.2 Cadre d'analyse

Deux pays, Nation et Etranger, tous deux consommant et produisant un bien X (par exemple du blé) qui peut être transporté sans coût d'un pays à l'autre. Dans chaque pays, l'industrie du blé est compétitive. L'offre et la demande de chaque pays dépendent du prix exprimé en termes de monnaie locale. Nous supposons que le taux de change entre les monnaies n'est pas affecté par les mesures de politique commerciale. Nous pouvons alors choisir une monnaie pour exprimer les prix sur les deux marchés.

Il convient maintenant de s'interroger sur ce qui se passe en libre échange si les prix en autarcie sont différents.

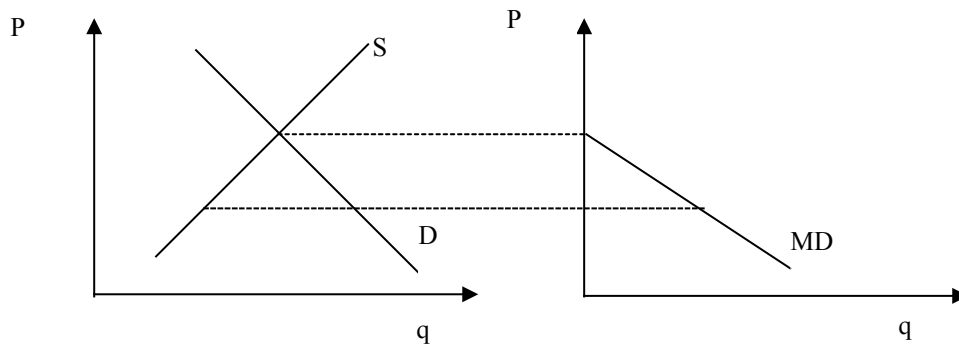
Si le prix autarcique de Nation est supérieur à celui de Etranger, la demande d'importation, MD , n'est pas nulle. Elle mesure l'excédent de la demande dans ce pays par rapport à son offre. D'une manière spécifique, on peut écrire :

$$MD(p) = D(p) - S(p) \quad \text{si } p \leq p_A$$

où p_A est le prix autarcique de Nation, D la fonction de demande, et S la fonction d'offre.

En désignant les variables d'Etranger avec un astérisque, l'offre d'exportation, $X S^*$, dans Etranger mesure l'excédent de l'offre par rapport à sa demande :

$$X S^*(p^*) = S^*(p^*) - D^*(p^*) \quad \text{si } p^* \geq p_A^*$$

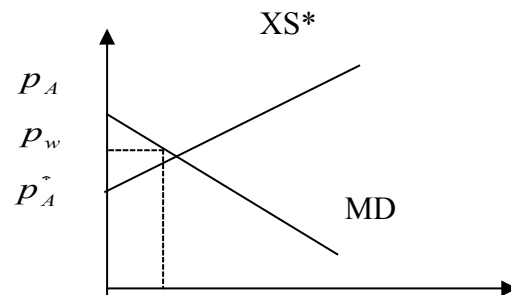


L'équilibre de libre échange est un prix p_w et une quantité échangée entre les deux pays q_w satisfaisant :

$$D(p_w) - S(p_w) = S^*(p_w) - D^*(p_w) = q_w$$

ou encore :

$$MD(p_w) = XS(p_w) = q_w$$



1.3 Effet d'un droit de douane

Un droit de douane creuse un écart entre le prix auquel le bien est échangé sur le marché mondial et le prix auquel il est échangé à l'intérieur du pays dans lequel le droit de douane est instauré.

Si Nation impose un droit de douane spécifique d (en unités monétaires) par sac de blé importé, le prix d'un sac de blé auquel les producteurs et les consommateurs sont confrontés sera de d unités monétaires de plus que le prix d'un sac de blé sur le marché mondial.

$$p_d = p_d^* + d$$

Dans le cas d'un droit de douane ad valorem au taux t_d , le prix intérieur est donné par :

$$p_d = p_d^*(1 + t_d)$$

1.3.1 L'équilibre avec droit de douane

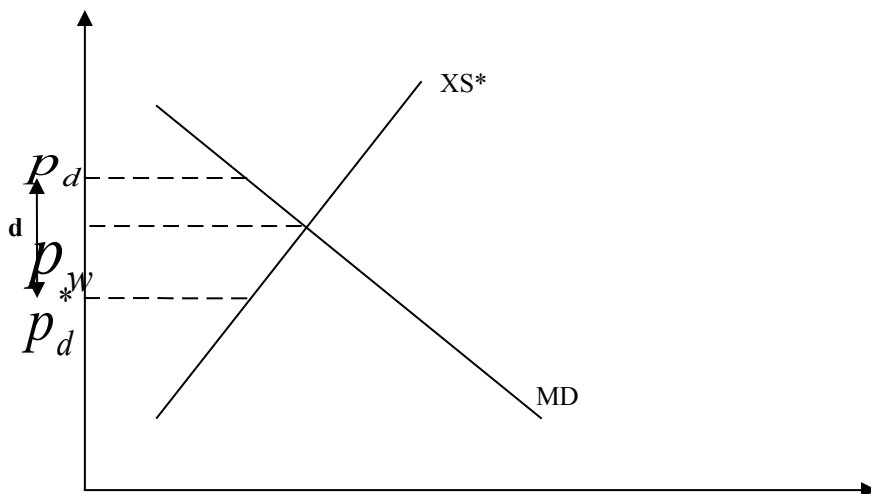
L'équilibre mondial avec droit de douane est donné par (p_d, p_d^*, q_d, RF) tel que :

$$\begin{cases} M D(p_d) = X S^*(p_d^*) = q_d \\ p_d = p_d^* + d \\ R F = M D(p_d)(p_d - p_d^*) \end{cases}$$

ou encore :

$$\begin{cases} S(p_d) + S^*(p_d^*) = D(p_d) + D^*(p_d^*) \\ p_d = p_d^* + d \\ S_d = S(p_d) \\ D_d = D(p_d) \\ R F = M D(p_d)(p_d - p_d^*) \end{cases}$$

où q_d , q_d^s , q_d^d et $R F$ sont respectivement la quantité échangée sur le marché mondial, la quantité offerte par les producteurs de Nation, les quantités demandées par ses consommateurs, et les recettes fiscales.



L'accroissement du prix d'un quintal de blé dans Nation, de p_w à p_d , est moindre que le montant du droit de douane. En effet, une partie du droit de douane est absorbée dans la baisse du prix d'Etranger et n'est donc pas passée aux consommateurs de Nation.

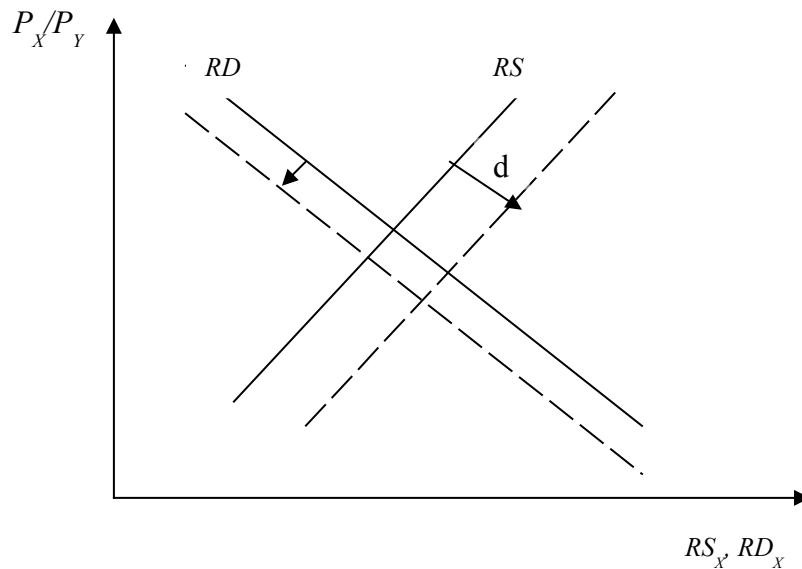
Cependant, sous l'hypothèse d'un « petit » pays, un droit de douane n'aurait pas de forte influence sur l'offre et la demande mondiales d'un bien, il ne peut avoir d'effet sur le prix mondial de ce bien. Dans ce cas, l'accroissement du prix de Nation est égal au montant du droit de douane.

1.3.2 L'effet d'un droit de douane sur les termes de l'échange

Soit un pays "Nation" abondant en travail et produisant un bien X intensif en terre (des céréales) et un bien Y intensif en travail (des vêtements) . Selon la théorie de proportions des

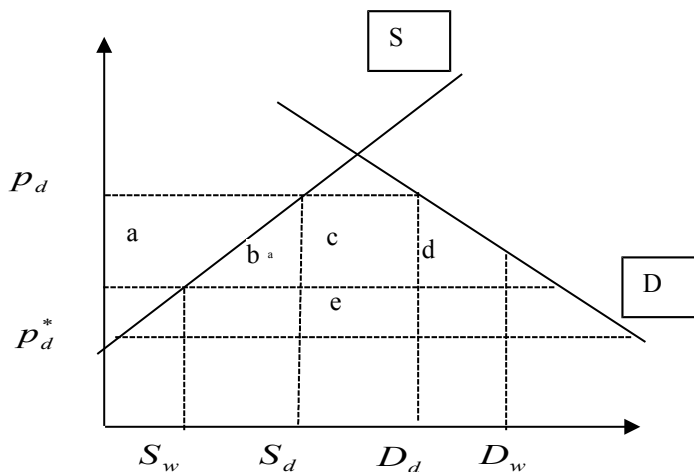
facteurs, ce pays exporte le bien Y et importe le bien X . Imaginons maintenant que “Nation” instaure un droit de douane. L’offre relative mondiale de bien X va augmenter et sa demande va baisser pour tout niveau du prix relatif mondial donné¹.

A l’équilibre mondial, le niveau du prix relatif du bien X est maintenant plus élevé, ceci correspond à une amélioration des termes de l’échange de Nation.



1.3.3 Coûts et avantages d’un droit de douane

Le coût net² d’un droit de douane est égal à la perte des consommateurs, $a + b + c + d$, diminuée du gain des producteurs, a , et de la recette fiscale, $c + e$. Il est donc égal au gain des termes de l’échange, e , auquel il faut soustraire la perte de distorsion de production, b , et la perte de distorsion de la consommation d .



¹ En effet, pour un prix relatif mondial de bien X donné, les agents de Nation font face à un prix relatif du bien X supérieur lorsque Nation impose un droit de douane. Ceci a pour cause d’augmenter l’offre relative de bien X et de diminuer sa demande relative. In fine, l’offre relative mondiale de bien X augmente, la demande relative baisse si bien que le prix relatif du bien X mondial diminue.

² La valeur marginale du gain ou de la perte d’un dinar a la même valeur sociale pour chaque groupe.

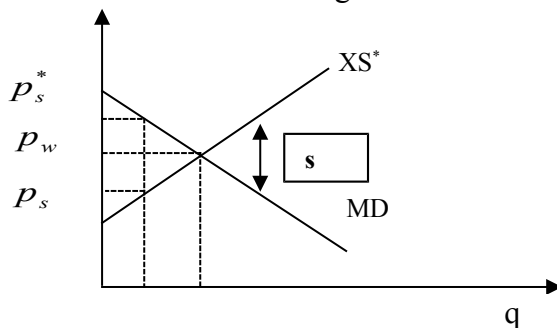
2 Autres instruments de politique commerciale

2.1 Le subside à l'exportation

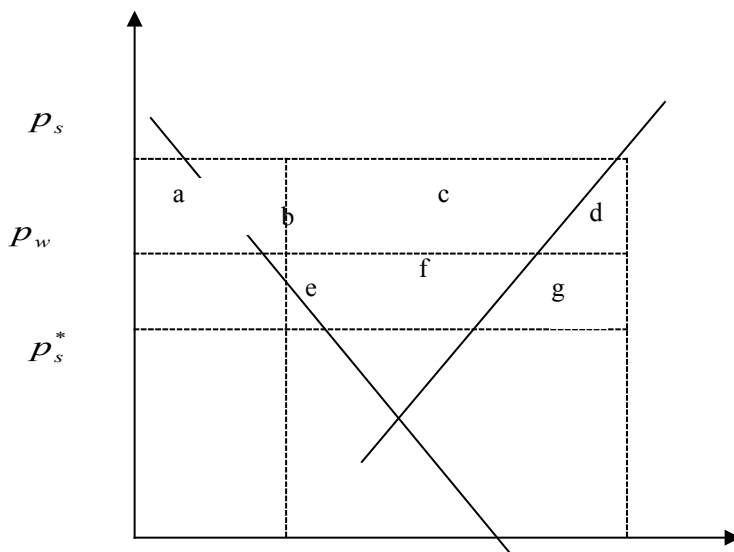
Le subside à l'exportation est un paiement fait à une firme ou à un individu qui vend des biens à l'étranger. L'équilibre avec subside est donné par (p_s, p_s^*, q_s, SA) tel que :

$$\begin{cases} MD(p_s) = XS^*(p_s^*) = q_s \\ p_s^* = p_s + s \\ SA = XS^*(p_s^*)(p_s^* - p_s) \end{cases}$$

où p_s , p_s^* , s et SA désignent respectivement le prix mondial, le prix intérieur d'Etranger, le montant de la subvention et le coût global du subside.



Les effets d'un subside à l'exportation sont exactement l'inverse de ceux d'un droit de douane. Dans le pays exportateur, les consommateurs font une perte $(a+b)$, les producteurs font un gain $(a+b+c)$ et le gouvernement perd puisqu'il doit financer les subventions à l'exportation d'un montant égal à $(b+c+d+e+f+g)$. La perte nette de bien-être est par conséquent la somme des surfaces $(b+d+e+f+g)$. Les surfaces b et d représentent respectivement les pertes dues aux distortions de consommation et de production. La somme des surfaces e , f et g est la perte occasionnée par la détérioration des termes de l'échange (le prix des exportations est passé de p_w à p_s). Ainsi, le subside entraîne sans ambiguïté une perte.



2.2 Le quota à l'importation

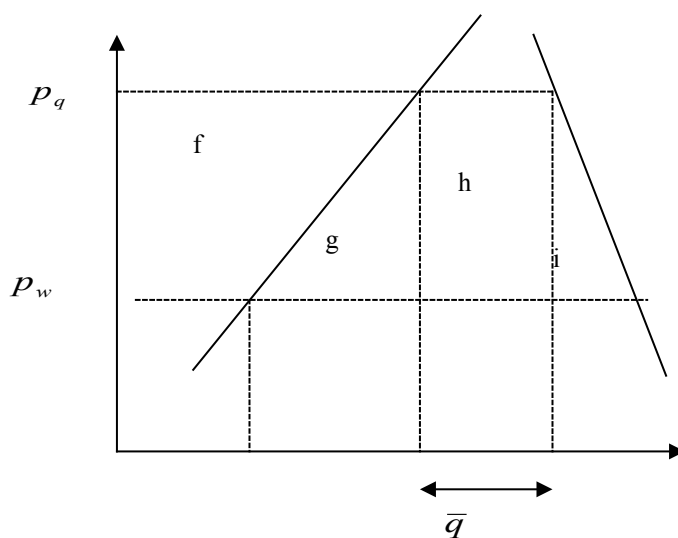
Le quota d'importation est une restriction directe sur la quantité d'un bien qui peut être importé. Le quota d'importation augmente le prix intérieur du produit importé. Contrairement au droit de douane, le quota d'importation prive le gouvernement des recettes fiscales. En revanche, les détenteurs de licence d'importations réalisent des profits connus sous le nom de rente de quota. Cette rente de quota peut être transférée à l'étranger dès lors que les droits de vendre sur le marché intérieur sont attribués au gouvernement du pays exportateurs.

Dans le cas d'un « petit » pays, l'équilibre avec quota à l'importation, \bar{q} , est donné par un prix p_q et une rente de quota R tel que:

$$\begin{cases} M D(p_q) = \bar{q} \\ R = (p_q - p_w)\bar{q} \end{cases}$$

ou encore:

$$\begin{cases} D(p_q) = \bar{q} + S(p_q) \\ R = (p_q - p_w)\bar{q} \end{cases}$$



Les effets sur le bien-être qui résultent du quota sur le produit importé sont représentés par quatre surfaces f, g, h, i . Comme le quota augmente le prix dans le pays importateur, le surplus des consommateurs va baisser de $f+g+h+i$. En revanche, le surplus des producteurs va augmenter de f . La surface h correspond à la rente de quota.

L'effet net est une perte égale à $g+i$. La surface g correspond à la perte due à la distortion de production et la surface i est la perte de distortion de consommation. Dans le cas où la rente est transférée à l'étranger la perte sera plus importante.

Principaux résultats

- Un droit de douane creuse un écart entre les prix étrangers et les prix intérieurs, provoquant ainsi une augmentation du prix intérieur d'un montant inférieur au droit de douane. Cependant, il faut noter que dans un pays n'ayant pas d'influence sur le marché mondial, le prix intérieur augmentera du montant de la taxe.
- Un droit de douane affecte négativement le surplus des consommateurs et positivement les profits des producteurs et draine des recettes fiscales pour l'Etat. Dans le cas d'un "petit pays", le coût net d'un droit de douane est sans ambiguïté négatif. En revanche, dans le cas d'un "grand pays", l'effet net est plutôt ambigu du fait de l'amélioration des termes de l'échange due à la baisse du prix mondial.
- Un subside à l'exportation provoque des pertes d'efficacité analogues à celles d'un droit de douane et une perte due à une détérioration des termes de l'échange.
- Le quota d'importation provoque une hausse du prix intérieur. Contrairement à un droit de douane, il ne fournit pas de recettes à l'Etat.